



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

<b>Membres composant le Conseil Municipal .. :</b>	<b>49</b>
<b>Membres en exercice .....</b>	<b>49</b>
<b>Membres présents .....</b>	<b>40</b>
<b>Membres excusés et représentés .....</b>	<b>8</b>
<b>Membres absents non représentés .....</b>	<b>1</b>

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

#### 1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,  
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Mme Muriel DEVAUX, Maires-Adjointes,  
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Bernard VERNEAU, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Yves DAYAN qui a donné pouvoir à Mme Muriel DEVAUX, M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à Mme Valérie FIASTRE, M. Luc GRAS qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Anne DAVID qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à Mme Pascale CHEVRIER, Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. Henri PLAGNOL.

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

Etaient absents non représentés :  
M. Jean-Bernard THONUS.

Au cours de la séance :

M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point 3, M. Roméo DE AMORIM entre au point 4, M. André KASPI quitte la séance au point 6, M. André KASPI entre au point 7, M. Philippe VIDONI quitte la séance au point 8, M. Philippe VIDONI entre au point 9, Mme Valérie FIASTRE qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK quitte la séance au point 10, M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 10, Mme Valérie FIASTRE qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK entre au point 12, M. Jean-François LE HELLOCO entre au point 13, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de Mme Anne DAVID quitte la séance au point 14, M. Sylvain BERRIOS qui a le pouvoir de M. Gérard ALLOUCHE quitte la séance au 14, M. Sylvain BERRIOS qui a le pouvoir de M. Gérard ALLOUCHE entre au point 15, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de Mme Anne DAVID entre au point 16, Mme Jacqueline VISCARDI quitte la séance au point 16, Mme Nicole CERCLEY qui a le pouvoir de Mme Patricia RIBEIRO quitte la séance au point 16, M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point 16, Mme Nicole CERCLEY qui a le pouvoir de Mme Patricia RIBEIRO entre au point 17, Mme Jacqueline VISCARDI entre au point 18, M. Roméo DE AMORIM entre au point 18, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 18, M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 20, Mme Catherine RITVO entre au point 20, Mme Dominique MONIN quitte la séance au point 21, Mme Valérie CHAZETTE quitte la séance au point 23, M. Jean-François LEHELLOCO entre au point 23, Mme Dominique MONIN entre au point 23, Mme Sabine CHABOT quitte la séance et donne pouvoir à M. René GAILLARD au point 25, M. Philippe ROSAIRE quitte la séance et donne pouvoir à M. Philippe VIDONI au point 25, M. Guy DELOCHE quitte la séance et donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY au point 25, M.

Denis CONSTANT quitte la séance et donne pouvoir à Mme Jacqueline MORALES au point 25 Bis, M. Denis CONSTANT entre au point 26, M. Stéphane CARDARELLI quitte la séance au point 29, M. Stéphane CARDARELLI entre au point 30, Mme Jacqueline MORALES quitte la séance et donne pouvoir à M. Denis CONSTANT au point 36, Mme Jacqueline MORALES entre au point 39, M. Joseph GICQUEL quitte la séance au point 42, M. Joseph GICQUEL entre au point 43, Mme Yasmine CAMARA qui à le pouvoir de Mme Anne DAVID quitte la séance au point 45, Mme Yasmine CAMARA qui à le pouvoir de Mme Anne DAVID entre au point 47.

**2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2012**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2012

Unanimité

**2Bis Ajout d'un point compte tenu de l'urgence : Vœu sur la loi présentée par Madame la ministre du logement, Cécile DUFLOT, relative au renforcement des obligations de production de logement social**

Reconnait l'urgence d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance, intitulé : « Vœu sur la loi présentée par Madame la Ministre du Logement, Cécile Duflot, relative au renforcement des obligations de production de logement social »

Décide :

-De s'opposer à la construction de 6000 logements sociaux supplémentaires d'ici à 2025 ;

-De protester contre la multiplication par cinq du montant maximal de l'amende infligée aux communes en dessous du seuil obligatoire de logements sociaux ;

-De refuser la construction hâtive de logements sociaux mal intégrés au paysage urbain de notre ville ;

-De s'opposer au dessaisissement des maires dans la gestion de l'urbanisme de leur commune, en violation du principe d'autonomie des collectivités locales ;

-D'exiger que la circulaire que la Ministre du Logement s'est engagée à adresser aux Préfets pour définir les critères d'application de la loi, prenne en compte le potentiel foncier des communes concernées et le coût réel de la construction des logements sociaux afin de ne pas imposer des obligations impossibles à satisfaire ;

-De soutenir le Maire de Saint-Maur dans son action pour préserver un urbanisme à taille humaine et réaliser de petits programmes de logements sociaux de qualité qui s'intègrent harmonieusement dans nos quartiers ;

-D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les actions nécessaires et utiles à la défense d'un urbanisme maîtrisé afin de préserver l'identité de Saint-Maur.

45 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

**ADMINISTRATION GENERALE**

**3 Conseil de quartiers : désignation des membres du collège des élus**

Désigne les membres du collège des élus de chaque conseil de quartier :

**Adamville**

Majorité

M. Jacques-Nicolas de WECK, Mme Catherine RITVO, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Jacqueline VISCARDI,

Opposition

« Des Villages dans la Ville », M. Denis CONSTANT,

« Saint-Maur Solidaire », M. Philippe Rosaire, suppléante : Mme Elisabeth Bouffard-Savary.

**Les Mûriers, Champignol et la Varenne**

Majorité

Mme Patricia RIBEIRO, Mme Dominique MONIN, Mme Yasmine CAMARA, M. René GAILLARD

Opposition

« Des Villages dans la Ville », Mme Marie-Thérèse MONCHABLON,

« Saint-Maur Solidaire », M. Philippe VIDONI, suppléant : M. Guy DELOCHE

En cas d'empêchement, les élus peuvent se faire représenter par un élu du même groupe.

Unanimité

**FINANCES COMMUNALES**

**4 Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2012**

Retiré de l'ordre du jour

**5 Fixation de la base servant à l'établissement de la cotisation CFE applicable en 2013 pour :**

-les contribuables dont le montant de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes est supérieur ou égal à 100000 euros,

-les contribuables dont le montant de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 100000 euros

-les contribuables dont le montant de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 10000 euros

Retiré de l'ordre du jour

**6 Garantie d'emprunt à la SIEM pour deux emprunts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 96 logements étudiants (PLS) sis 1-3 rue des Tournelles et 9-11 avenue Pasteur à Saint-Maur**

**ARTICLE I :** L'assemblée délibérante de Saint-Maur accorde sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 6 376 662 € (3 825 997 € + 2 550 665 €) souscrits par la SIEM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces deux prêts PLS sont destinés à financer la réalisation de 96 logements étudiants (PLS) sis 1-3 rue des Tournelles et 9-11 avenue Pasteur à Saint-Maur.

**ARTICLE II :** Les caractéristiques de ces deux prêts PLS sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLS	PLS
Montant du prêt	3 825 997,00€	2 550 665,00€
Durée	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	3,36 %	3,36 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,50 %	0,50 %
Modalité de révision des taux (2)	SR	SR
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	2,25 % (**)	2,25 % (**)
Différé d'amortissement	aucun	aucun
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Commission d'intervention	2 290,00 €	1 530,00 €

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (\*) dont la valeur (\*\*) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (\*\*) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (\*).

En cas de simple révisabilité, le taux de progressivité n'est pas révisé.

(2) SR : Simple révisabilité

**ARTICLE III :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SIEM, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SIEM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE IV :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE V :** Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Unanimité

**7 Garantie d'emprunt à la société SNL-PROLOGUES (anciennement dénommée Prologues) pour un prêt à souscrire pour la réalisation d'un logement social sis 1 rue Bobillot à Saint-Maur (modification de la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2008)**

**ARTICLE I :** L'assemblée délibérante de Saint-Maur accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 30 000 € souscrit par la SNL-Prologues (anciennement dénommée Prologues) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réalisation d'un logement social de type F2 sis 1 rue Bobillot à Saint-Maur.

**ARTICLE II :** Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 30 000 €

Durée totale du prêt : 32 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 points de base

Taux annuel de progressivité : 0,00%

Révisabilité : en fonction de la variation du taux du livret A

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

**ARTICLE III :** la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SNL-Prologues, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SNL-Prologues pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE IV :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE V :** Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Unanimité

**8 Attribution de subventions aux associations sur le budget de la ville (année 2012)**

Attribue au titre de l'année 2012, les subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous :

1) nouvelles demandes :

-« Action Citoyenne Jeunesse et Mémoire »  
30 000,00 €

-« La Boïtazik » 4 000,00 €

2) complément de subvention :

-« Association Saint-Maurienne de soins d'aide aux personnes et de garde à domicile ASSAPGD »  
200 000,00 €

-« APPROCHE » 10 000,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la ville les conventions d'objectifs et de moyens et l'avenant à intervenir avec les bénéficiaires dont la subvention dépasse 23 000,00 euros, selon un modèle type approuvé par le conseil municipal du 13 décembre 2001.

Dit que les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2012.

7 Ne Prennent pas part au vote (Mme Annie BIGAND, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, le mandant de M. Jacques-Nicolas de WECK, le mandant de Mme Anne DAVID, le mandant de M. Claude SOUSSY, Mme Catherine DISTINGUIN)

Unanimité

**9 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la clinique Médico-chirurgicale Gaston Métivet pour 2013**

Décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères la Clinique Médico-chirurgicale Gaston Métivet, sise 48 rue d'Alsace-Lorraine à Saint-Maur-des-Fossés, conformément à l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2013.

44 Pour

4 Abstentions (M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

**10 Autorisation donnée au maire de mettre en place une procédure de vente en ligne de biens meubles à aliéner de la commune**

Autorise le Maire à mettre en place une procédure de vente en ligne de biens meubles à aliéner de la commune.

Autorise le Maire, après une mise en concurrence, à signer tous les documents s'y rapportant.

Inscrit les crédits s'y rapportant tant en recettes qu'en dépenses sur le budget de l'exercice 2012 et le budget des exercices suivants.

Unanimité

**11 Aliénation de véhicules et engins roulants**

Constate que des véhicules et engins roulants ne sont plus utiles au service public.

Prononce leur désaffectation du domaine public.

Prononce leur déclassement du domaine public.

Autorise le Maire à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire d'un prestataire de vente en ligne sur internet.

Unanimité

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**12 Liste des agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés mis à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale**

Approuve la convention de mise à disposition de 15 agents publics auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Dit que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêtés du Maire après accord des agents concernés,

Décide d'exonérer partiellement le Centre Communal d'Action Sociale du remboursement des rémunérations et charges sociales des agents mis à disposition selon les modalités suivantes :

•les salaires et charges sociales de l'ensemble des agents mis à disposition des Foyers Résidences pour Personnes Agées seront intégralement remboursés à la Ville,

•les salaires et charges des autres agents feront l'objet d'un remboursement forfaitaire fixé à 95.000,00 euros par an.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016.

Unanimité

**13 Actualisation des taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux**

Abroge les délibérations relatives aux taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade de la catégorie B de la filière administrative.

Fixe à 100 % le taux de promotion des avancements de grades de la catégorie B de la filière administrative

Prend acte du recensement global des taux de promotion en vigueur dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux de la ville

Unanimité

**ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

**14 Communication du rapport d'activité 2011 du syndicat mixte Marne Vive**

**Donne acte** de la communication du rapport d'activité pour l'année 2011 du Syndicat Mixte Marne Vive

Dont acte unanime

**15 Avis concernant le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE)**

**Emet** un avis favorable quant aux orientations du SRCAE car la ville s'y inscrit déjà, depuis plusieurs années, à travers les études et dispositifs dans lesquels elle s'est engagée,

**Emet** toutefois des réserves quant aux objectifs chiffrés énoncés dans le SRCAE, et plus particulièrement relativement à l'absence de moyens financiers proposés pour accompagner leur mise en œuvre.

**Réitère** les réserves émises lors du dernier Conseil municipal concernant la révision du PDUIF.

35 Pour

11 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

**16 Avis concernant le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Ile de France**

**Emet** un avis favorable concernant le nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) 2011 – 2016, qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants et qui constituera, notamment pour la ville, un outil renforcé de contrôle et de suivi des émissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Unanimité

**17 Communication du rapport d'activité 2011 du SIGEIF**

**Donne acte** de la communication du rapport d'activité pour 2011 du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France).

Dont acte unanime

**URBANISME – AMENAGEMENT**

**18 ZAC des Facultés - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ)**

**Approuve** le projet d'aménagement de la ZAC des Facultés ;

**Déclare** d'intérêt général ce projet d'aménagement et constate la mise en compatibilité du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ), après enquête publique;

**S'engage** à poursuivre l'information des Saint-Mauriens sur l'avancement du projet d'aménagement de la ZAC des Facultés ;

**Dit** que copie du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur ont été régulièrement transmis à la Préfecture du Val-de-Marne et qu'ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique ;

**Dit** que la présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés ; elle sera affichée pendant un mois, et mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne ; elle sera ainsi que le dossier y afférent consultable en Mairie ;

**Dit** que conformément aux articles R 126-1 et suivants du code de l'Environnement, cette déclaration de projet fera l'objet de mesures de publicité telles que prévues par le Code Général de Collectivités Territoriales et le Code de l'Urbanisme, ainsi que d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

43 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

1 Abstention (M. Philippe VIDONI)

**19 ZAC des Facultés - Dossier de création modificatif**

**Approuve** le dossier de création modificatif de la ZAC des Facultés après enquête publique

**Décide** que la ZAC sera exonérée de la part communale de la taxe d'aménagement ;

**Charge** le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités se rapportant à ce projet ;

**Dit** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie, que mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département étant précisé que le dossier restera consultable en mairie, à la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Développement Durable, et qu'elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

43 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

1 Abstention (M. Philippe VIDONI)

**20 ZAC des Facultés – Lancement de la procédure de désignation de l'aménageur – Création d'une commission ad hoc – Désignation des membres de cette commission et de la personne habilitée à mener les discussions**

**Approuve** le choix de la procédure de mise en concurrence selon les articles R 300-4 à R 300-11 du Code de l'Urbanisme pour désigner le concessionnaire chargé de l'aménagement de la ZAC des Facultés.

**Autorise** le Maire à engager cette procédure de mise en concurrence.

**Créé** une commission ad hoc, ci-après désignée « Commission Concession d'aménagement ZAC des Facultés », chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues.

**Arrête** le nombre des membres de cette commission à neuf et prévoit que la commission élira son président en son sein.

**Désigne** à l'unanimité les membres de cette commission ainsi qu'il suit :

#### **Majorité**

Mme Valérie FIASTRE, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Catherine JUAN

#### **Opposition**

« Des Villages dans la Ville », M. Nicolas CLODONG, M. Paul BIARD

« Saint-Maur Solidaire », M. Philippe ROSAIRE

**Désigne** M. Sylvain BERRIOS en tant qu'autorité habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention de concession.

Unanimité

#### **DOMAINES**

- 21 **Relocalisation des dépôts municipaux - Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'occupation du domaine public relative à l'ensemble immobilier dit "entrepôt A" situé 19 route de l'Île Barbière à Bonneuil-sur-Marne**

**Approuve** le déménagement du stockage et du remisage des services municipaux (centre technique Bellechasse, propreté, achats et la collection archéologique du Musée) installés dans les entrepôts sis 6/12 avenue Pierre Séward, dans l'ensemble immobilier dit "entrepôt A" situé au Port de Bonneuil au 19, route de l'Île Barbière à Bonneuil-sur-Marne, composé d'un entrepôt de 1 900 m<sup>2</sup>, de bureaux d'une superficie de 252 m<sup>2</sup> et d'un terrain attenant de 1 350 m<sup>2</sup>.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir et tout document nécessaire associé pour un loyer annuel de 186 700 € TTC., charges comprises, pour une durée de 5 ans renouvelable jusqu'en 2022.

**Décide** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2012 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

- 22 **Relocalisation des dépôts municipaux - Changement d'affectation du pavillon situé 60 rue Jules Ferry à Saint-Maur des Fossés**

**Décide** la désaffectation du pavillon situé dans la propriété communale sise 60, rue Jules Ferry, à

Saint-Maur des Fossés, d'une superficie d'environ 148 m<sup>2</sup>.

**Décide** l'affectation de ce pavillon en locaux d'activité pour l'installation du service municipal des fêtes.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

- 23 **Approbation du projet de convention de mise à disposition d'emplacements dans des propriétés communales pour l'implantation de relais radiotéléphoniques et du montant de l'indemnité d'occupation y afférent**

**Approuve** le projet de convention type pour l'installation de relais de radiotéléphonie dans des propriétés communales ainsi que le montant de l'indemnité d'occupation y afférent à savoir, une base forfaitaire d'un montant pour le pylône de 10 000 € par an, pour l'antenne supplémentaire de 1 500 € par an et pour les baies techniques correspondantes un montant annuel de 250 €/m<sup>2</sup>. Cette indemnité sera révisée annuellement.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes à venir au nom de la Commune.

40 Pour

7 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 24 **Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire concernant l'école maternelle située place des Tilleuls à Saint-Maur des Fossés**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de construire concernant la création du réfectoire et du satellite de cuisine sur la partie gauche du terrain de l'école maternelle des Tilleuls sise place des Tilleuls à Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

- 25 **Changement d'affectation d'un logement situé 3 rue Chevalier à La Varenne Saint-Hilaire, dans l'école maternelle des Mûriers**

**Décide** la désaffectation du logement situé 3, rue Chevalier à La Varenne Saint-Hilaire composé de trois pièces principales, d'une superficie d'environ 72 m<sup>2</sup>.

**Décide** l'affectation de ce logement en local d'activité pour un usage périscolaire.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

25Bis **Ajout d'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence : cession de deux propriétés communales situées 87, quai de Bonneuil / 39, avenue de l'Alma et 89, quai de Bonneuil à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la cession des propriétés communales sises 87, quai de Bonneuil / 39, avenue de l'Alma, parcelle cadastrée EK 127 pour une superficie de 350 m<sup>2</sup> environ, et 89, quai de Bonneuil, parcelle cadastrée EK 160 pour une superficie de 1 430 m<sup>2</sup> environ, pour la réalisation d'un programme de logements conforme aux engagements du contrat de mixité sociale.

Unanimité

26 **Autorisation donnée au Maire de signer un nouveau bail dans le cadre du projet d'installation d'une structure Petite Enfance dans les locaux sis 134 avenue Pierre Sépard à Saint-Maur des Fossés**

Approuve l'installation d'une structure Petite Enfance dans les locaux situés 134 avenue Pierre Sépard à Saint-Maur-des-Fossés, d'une superficie de 252 m<sup>2</sup> plus une partie privative du jardin attenant, appartenant à la SCI NIKI DE LA VARENNE.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le nouveau bail à intervenir et tout document nécessaire associé pour un loyer annuel de 90 735,33 € T.T.C. hors charges.

Décide que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune pour chacun des exercices 2012 à 2016 conformément à la durée du bail.

Unanimité

#### PETITE ENFANCE

27 **Approbation du projet de création d'un multi accueil de 15 places au 134 avenue Pierre Sépard**

Approuve le projet de création du multi accueil Pierre Sépard de 15 places, sis au 134 avenue Pierre Sépard.

Unanimité

#### ENSEIGNEMENT - SPORTS ET AFFAIRES CULTURELLES

28 **Attribution de subventions aux associations sportives**

Attribue, au titre de l'année 2012, des subventions aux associations sportives pour un montant de 156 200 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

**Au titre de la promotion du sport :**

SMUS Cyclotourisme (Tour de l'Alsace)	800 €
STELLA Sports Handball (Championnats de France des moins de 18 ans et de nationale 1 Dames)	18 000 €
STELLA Sports Handball (Création du centre de formation)	34 000 €

VGA Basket (Stage à Barcelone)	1 000 €
VGA Water Polo (Stage préparatoire pour les championnats de France U 16)	400 €

**Au titre des manifestations :**

STELLA Sports Skate (compétition du 24 juin 2012)	1 500 €
VGA Athlétisme (soirée de Saint-Maur du 3 juillet)	500€

**Au titre des contrats d'objectifs :**

TAE KWON DO Club (Solde du contrat d'objectif 2012)	5 000 €
VGA Plongeon (2 sélectionnés aux jeux olympiques de Londres)	10 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat d'objectif 2012-2013 1er versement)	40 000 €
STELLA SPORTS Handball (Contrat d'objectif 2012-2013 1er versement)	45 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

29 **Approbation de la convention type à conclure avec le Comité Régional d'Équitation d'Île de France (C.R.E.I.F.) et des tarifs applicables à la future activité « Centre d'examen » du centre hippique municipal**

Approuve les termes de la convention type d'utilisation par un groupement, à intervenir entre la ville et le Comité Régional d'Équitation d'Île de France.

Autorise Monsieur le Maire ou, par défaut un élu délégué à signer ladite convention.

Modifie les tarifs, en adoptant la grille, qui entrera en vigueur selon les modalités définies.

Fixe les modalités de revalorisation des nouveaux tarifs.

Unanimité

30 **Participation aux frais de séjour en classe de découverte d'enfants saint-mauriens scolarisés hors Saint-Maur**

Décide de participer aux frais de séjour engagés par les familles saint-mauriennes dont les enfants sont scolarisés dans des écoles publiques situées hors Saint-Maur et bénéficient d'un séjour en classe de découverte durant l'année scolaire 2012/2013.

Décide de prendre en charge la différence entre le tarif qui aurait été acquitté par ces familles, en fonction de leurs ressources, si leur enfant avait été scolarisé à Saint-Maur, et le tarif demandé par les communes où sont scolarisés les enfants.

Décide que cette participation de la ville de Saint-Maur ne pourra excéder la somme de 200 € par enfant.

Unanimité

- 31 **Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés saint-mauriens sous contrat d'association : montant pour l'année scolaire 2012-2013**

Dit que la participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés saint-mauriens sous contrat d'association avec l'Etat est fixée à 466,00 € par élève, pour l'année scolaire 2012-2013.

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2012 et à ouvrir au budget de l'année 2013.

42 Pour

2 Contre (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE)

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Philippe VIDONI)

1 Ne prend pas part au vote (Mme Laurence COULON)

- 32 **Financement des travaux du passage au numérique du cinéma « Le Lido »**

Autorise Monsieur le Maire, ou le Maire-adjoint délégué, à conclure la convention avec l'entreprise de collecte, à comptabiliser les recettes sur un crédit ouvert au budget 2012 et à ouvrir au budget des exercices suivants jusqu'au solde de versement, et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

- 33 **Site de l'ancienne Abbaye de Saint-Maur – Parc de l'Abbaye (classé au titre des Monuments historiques) Approbation du programme pluriannuel et de l'enveloppe financière prévisionnelle**

Approuve le programme pluriannuel et l'enveloppe financière prévisionnelle y afférente,

Autorise Monsieur le Maire, ou le Maire-adjoint délégué, à lancer les procédures de marchés, à rechercher des partenariats et des subventions auprès des institutions et organismes compétents et à solliciter le concours d'instances publiques ou privées.

Unanimité

- 33Bis **Ajout d'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence : Réélection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration d'un établissement privé d'enseignement sous contrat d'association - Institution Jeanne d'Arc**

Décide à l'unanimité de nommer Madame Pascale CHEVRIER, Maire-adjoint, représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'administration de l'Institution Jeanne d'Arc.

Unanimité

- 33 Ter **Ajout d'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence : Réélection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du collège les Tilleuls**

Décide à l'unanimité de nommer Monsieur Yannick BRUNET, conseiller municipal, représentant titulaire et Monsieur Jean PLAGNE, conseiller municipal, représentant suppléant, au Conseil d'administration du collège Les Tilleuls.

Unanimité

### SERVICES ECONOMIQUES

- 34 **Approbation de la création de la commission des marchés forains de Saint-Maur-des-Fossés et du règlement y afférent**

Approuve la création de la Commission des Marchés Forains de Saint-Maur-des-Fossés.

Approuve le règlement de ladite commission.

Unanimité

### ANIMATIONS

- 35 **Modalités d'inscription à l'initiation à l'informatique à la maison de quartier de Champignol et approbation de la fiche d'inscription et du règlement intérieur**

Approuve le règlement intérieur et la fiche d'inscription précisant le fonctionnement et les modalités d'inscription à l'initiation à l'informatique à la maison de quartier de Champignol.

Unanimité

### MARCHES PUBLICS

- 36 **Appel d'offres ouvert relatif à l'entretien et la réparation des véhicules de marque CITROEN – Année 2013**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'entretien et la réparation de véhicules de marque CITROEN, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 37 **Avenant n°3 au marché de « fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint-Maur au cours de l'année 2011 – lot 3 Matériel pour peintres, peinture et revêtement de sols (hors peinture routière)**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de « Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint-Maur au cours de l'année 2011 – lot 3 Matériel pour peintres, peinture et revêtement de sols (hors peinture routière) » ayant pour unique objet le transfert de ce marché à la société AKZO NOBEL DISTRIBUTION dont le siège social se trouve 4, avenue de l'industrie à CORBAS (69960).

Unanimité



- 38 **Autorisation au maire de lancer un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour la fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la ville**

Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence relatif à la fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la ville.

Unanimité

- 39 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien et de rénovation tous corps d'état sur le patrimoine de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux d'entretien et de rénovation tous corps d'état sur le patrimoine de la ville de Saint Maur des Fossés, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

39 Pour

8 Contre (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 40 **Appel d'offres ouvert relatif au nettoyage et à l'évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au nettoyage et à l'évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

38 Pour

8 Contre (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

1 Abstention (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

- 41 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la livraison et la maintenance de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture, la livraison et la maintenance de bacs roulants pour la collecte de déchets ménagers, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 42 **Appel d'offres ouvert relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de l'ancienne Abbaye de Saint-Maur**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maîtrise

d'œuvre pour la réhabilitation du site de l'ancienne abbaye de Saint-Maur, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 43 **Autorisation au Maire de signer l'avenant n°3 au marché relatif à la réservation de 40 berceaux pour le quartier de Saint-Maur Créteil**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de réservation de 40 berceaux dans le quartier de Saint Maur Créteil avec la société GAZOUILLIS dont le siège social se situe situé 19 bis rue Emile Zola - 93100 MONTREUIL ayant pour unique objet le nombre total de berceaux portant ainsi le montant total du marché de 473.506,54 euros à 484.518,32 euros, soit une augmentation cumulée de 10%.

44 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

- 44 **Autorisation au maire de signer les marchés d'organisation de séjours avec nuitées pour des adolescents de 12 à 18 ans au cours de l'année 2013**

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à procédure adaptée selon l'article 30 du Code des Marchés Publics relatifs à l'organisation des séjours avec nuitées proposés aux adolescents Saint-Mauriens ou scolarisés à Saint Maur des Fossés de 12 à 18 ans durant les vacances scolaires au cours de l'année 2013, attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 septembre 2012

-Pour le lot N° 1 : Séjour ski et snowboard à la montagne d'une semaine en France avec cours ESF et passage de test pendant les vacances de Février de la zone C pour 15 jeunes de 12 à 17 ans l'offre de la Société Neige et Soleil - Les Glières - 73500 BRAMANS.

-Pour le lot N° 2 : Séjour multi activités sportives d'une semaine en France pendant les vacances de Pâques de la zone C pour 10 jeunes de 12 à 17 ans l'offre de la Société EVA - 28 Boulevard de l'Hôpital - 75005 PARIS.

-Pour le lot N° 3 : Séjour au bord de la mer de 3 semaines pendant le mois de juillet avec un départ pendant les vacances scolaires d'été, pour un groupe de 15 jeunes de 12 à 17 ans l'offre de la Société VENT D'AUTAN - 94 Chemin de la Peyrette - 31170 TOURNEFEUILLE.

-Pour le lot N° 4 : Séjour multi activités de 2 semaines pendant le mois de juillet en France pour un groupe de 10 jeunes de 12 à 17 ans avec des activités sportives, artistiques ou culturelles l'offre de la Société NEIGE ET SOLEIL - Les Glières - 73500 BRAMANS.

-Pour le lot N° 5 : Séjour linguistique de 2 semaines pendant le mois de juillet en Grande Bretagne pour un groupe de 15 jeunes de 12 à 18 ans avec 2 à 3 H de cours de langue par demie journée et activités sportives, artistiques ou culturelles l'offre de l'Association REGARDS - 48 rue Victor Hugo - 92220 BAGNEUX.

Unanimité

**45 Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réhabilitation de la piscine Caneton**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de réhabilitation de la piscine Caneton, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**46 Autorisation d'attribution du marché de prestations relatif aux prestations de programmation dans le cadre de la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël**

Autorise Monsieur le Maire à attribuer et signer le marché de Prestations de programmation dans le cadre de la reconstruction du centre sportif Gilbert NOEL avec le groupement IDEAM/CAP TERRE domicilié 13, rue Colbert à VERSAILLES (78000) pour un montant global et forfaitaire hors taxes de 156.087,50 euros.

Unanimité

**COMMUNICATIONS**

**47 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**48 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 1H00 LE 12 OCTOBRE 2012**